

Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

www.interreg-alarm.eu

ALARM FWV

PROJET **ALARM**
POUR UNE SÉCURITÉ SANS FRONTIÈRE




DOSSIER DE PRESSE

Juillet 2019



Avec le soutien du **Fonds européen de développement régional**
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



Signature d'un arrangement administratif par les ministres de l'Intérieur belge et français : une étape importante pour le renforcement de la coopération opérationnelle entre sapeurs-pompiers	3
Le projet ALARM, « pour une sécurité sans frontière »	4
26 partenaires français, wallons et flamands	5
Les partenaires du projet ALARM	6

POINT SUR LES ACTIONS ENGAGÉES

Axe 1 : gestion intégrée des risques	7
Axe 2 : coopération opérationnelle	8
Axe 3 : sensibilisation des pouvoirs locaux et de leur population	9

PERSPECTIVES	10
---------------------	-----------

CONTACT	10
----------------	-----------

Le 18 juillet 2019, M. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, et M. Pieter DE CREM, ministre fédéral de la Sécurité et de l'Intérieur du Royaume de Belgique, ont signé un «arrangement administratif» destiné à faciliter la coopération opérationnelle transfrontalière entre les sapeurs-pompiers belges et français.

La signature de ce document permettra par la suite l'adoption de conventions de coopération opérationnelle entre les Zones de secours belges et les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) français.

C'est une étape importante du travail engagé depuis deux ans par les 26 partenaires du projet Interreg ALARM, avec le plein soutien de l'ensemble des autorités nationales et fédérales.

En effet, si des accords de coopération existent depuis de nombreuses années entre les sapeurs-pompiers du Nord et leurs homologues belges, ceux-ci concernent les catastrophes majeures.

Les futures conventions permettront d'étendre ce cadre juridique aux «risques courants».

Cette avancée fait notamment suite aux actions menées depuis 2017 par les partenaires, tant belges que français, auprès des ministres de l'Intérieur de leurs pays respectifs.

Elle s'accompagne d'un travail de fond conduit par les 26 partenaires institutionnels, opérationnels, scientifiques et techniques du projet ALARM, afin de créer les conditions d'une véritable coopération transfrontalière au quotidien.

Le risque ignore les frontières, l'ambition du projet ALARM est qu'il en soit de même pour les secours d'urgence.

**UNE ÉTAPE IMPORTANTE
POUR LE RENFORCEMENT DE LA
COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE
ENTRE SAPEURS-POMPIERS
BELGES ET FRANÇAIS**



LE PROJET ALARM

POUR UNE SÉCURITÉ SANS FRONTIÈRE

Les conséquences d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique ou industriel ne s'arrêtent pas aux frontières d'un pays. Un bassin de vie et de risques communs ne doit pas connaître d'obstacle à la réalisation des missions des services de secours en situation d'urgence.

Avec 620 km de frontière commune, la France et la Belgique sont particulièrement concernées. La zone frontalière est marquée par une forte concentration d'industries, la présence de deux centrales nucléaires (Gravelines et Chooz), la similitude des risques naturels (inondations, glissements de terrain, cavités souterraines), la présence de grands axes de communication, une urbanisation transfrontalière importante et une forte densité de population (324 habitants au km²).

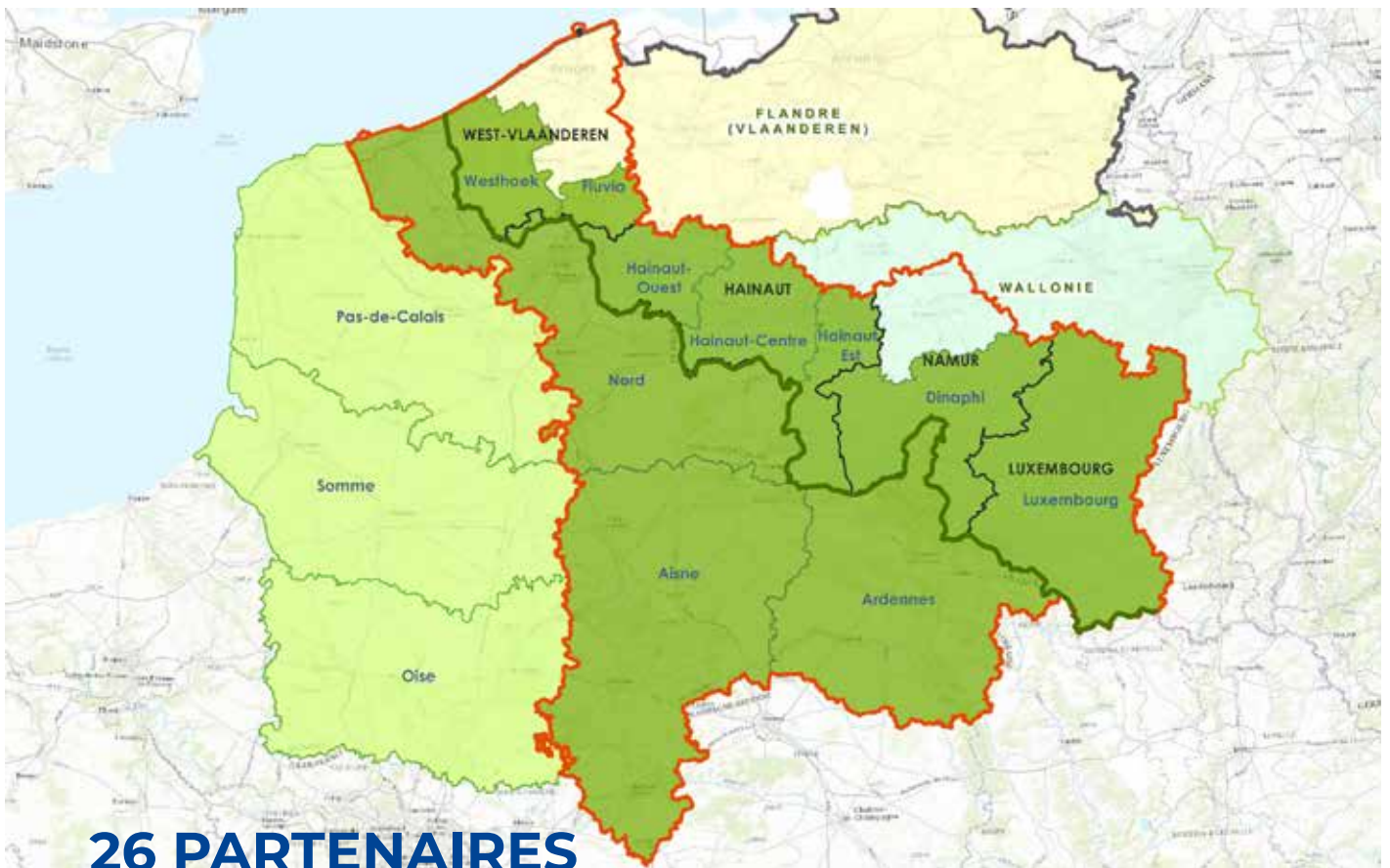
Face à ces risques partagés, les réglementations et les modes opératoires et même la langue diffèrent d'un État et d'une région à l'autre. Comment mieux communiquer pour mieux anticiper les risques et intervenir de manière concertée et efficace, notamment en situation d'urgence ?

Pour répondre à ces enjeux, le projet Interreg V FWV «ALARM» réunit 26 partenaires français, wallons et flamands autour d'une triple ambition :

- **partager l'analyse des risques existants,**
- **apprendre à collaborer au quotidien pour mieux réagir en situation d'urgence,**
- **promouvoir une culture citoyenne de la Sécurité Civile.**

Lancée en 2015 sous l'impulsion du Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, cette initiative tripartite « France - Wallonie - Flandre » vise à développer une coopération transfrontalière opérationnelle entre les acteurs de la sécurité civile de part et d'autre de la frontière franco-belge, aux différents niveaux (analyse des risques, planification, gestion de crise) et sur un large éventail de risques.

Le service départemental d'incendie et de secours du Nord (SDIS 59), en tant qu'opérateur opérationnel, a été choisi pour être le chef de file du projet ALARM, d'un commun accord entre les partenaires belges et français.



26 PARTENAIRES FRANÇAIS, WALLONS ET FLAMANDS

Le projet ALARM s'étend sur l'ensemble de la frontière, de la côte jusqu'à la province de Namur et le département des Ardennes.

Il rassemble 26 partenaires français et belges (*liste en page suivante*) :

- institutionnels : le préfet de la zone de défense Nord, les gouverneurs de la province de Flandre occidentale et de la province de Hainaut, la Métropole Européenne de Lille ;
- opérationnels : 7 zones de secours belges et les services départementaux d'incendie et de secours de l'Aisne, des Ardennes et du Nord ;
- techniques et scientifiques : la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France, l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP), l'Agence d'Information de Flandre, l'Agence pour les services maritimes et côtiers ;
- responsables et experts de la mise en œuvre des politiques de sécurité civile.

UN PROJET COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

Le projet ALARM s'inscrit dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen 2014-2020. Le projet a été sélectionné à l'issue d'un comité de pilotage du programme réuni le 7 juillet 2016, dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2015.

Il bénéficie ainsi d'un cofinancement européen à hauteur de 50% du budget total, soit 1 307 958 € du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour un budget de 2 615 916 €.



D'une durée de quatre ans, le projet ALARM a démarré officiellement le 1^{er} octobre 2016. Il se poursuivra jusqu'au 30 septembre 2020.

ALARM FWV

LES PARTENAIRES DU PROJET ALARM



Le service départemental d'incendie et de secours du Nord
(chef de file)



La préfecture de la zone de défense Nord
État-major interministériel de zone -
Direction des Sécurités - DREAL Hauts-de-France



La préfecture de la zone de défense et de sécurité Est



Les services du gouverneur de la Province de Flandre occidentale



Les services du gouverneur de la Province de Hainaut



Le service public de Wallonie



Les services du gouverneur de la Province de Luxembourg



Les services du gouverneur de la Province de Namur



La Métropole Européenne de Lille



Le Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU)



La zone de secours Hainaut Ouest - WAPI



La zone de secours Hainaut Centre



La zone de secours Hainaut Est



La zone de secours Westhoek



La zone de secours Fluvia



La zone de secours Luxembourg



La zone de secours DINAPHI



Le SDIS de l'Aisne



Le SDIS des Ardennes



RPA Hainaut Sécurité



Agentschap voor Maritieme Dienstverlening en Kunst (MDK)



L'Institut scientifique de service public (ISSEP)



Le Centre Informatique du Hainaut



Agentschap voor Informatie Vlaanderen (AIV)

GESTION INTÉGRÉE
DES RISQUES**GéoALARM, le système d'information géographique partagé**

Pour permettre le partage en temps réel des informations sur les risques et les moyens de secours disponibles de part et d'autre de la frontière franco-belge, les partenaires du projet ALARM ont créé une plateforme SIG (système d'information géographique) partagée entre les acteurs français et belges de la sécurité civile.

Baptisé GéoALARM, l'outil permet aux intervenants d'avoir une bonne visibilité du territoire et des enjeux opérationnels. Il propose à ce jour une représentation cartographique :

- des postes de secours (côté belge) et des centres d'incendie et de secours (côté français),
- de certains risques présents sur le département du Nord et de la Zone de secours Wallonie Picarde, qui doit être développée à l'ensemble du territoire du projet,
- de données administratives.



Chaque partenaire a accès à l'outil en lecture mais également en écriture, permettant une intégration des données à distance.

Autres actions engagées

- Inventaire, avec chaque service de secours, des différents types de risques considérés sur les territoires d'intervention ;
- inventaire des ressources opérationnelles et techniques disponibles auprès de chaque service de secours ;
- réflexion sur l'interopérabilité des données dans le contexte de coopération opérationnelle transfrontalière...

Module piloté par l'Institut scientifique de service public (ISSeP, organisme d'intérêt public soumis à l'autorité du Gouvernement wallon) avec l'appui du SDIS du Nord.



COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE

Le projet ALARM compte parmi ses partenaires trois Services départementaux d'incendie et de secours (Aisne, Ardennes, Nord) et sept Zones de secours belges: Hainaut Ouest (Wallonie picarde), Hainaut Est, Hainaut Centre, Westhoek, Fluvia, Luxembourg et DINAPHI.

Grâce aux rencontres régulières entre ces partenaires opérationnels, la coopération transfrontalière entre services de secours belges et français progresse.

Des exercices opérationnels communs

Prolongement naturel du projet ALARM, les exercices opérationnels communs entre sapeurs-pompiers belges et français permettent d'améliorer la communication et de mettre en commun les pratiques opérationnelles.

En juin 2018, un premier exercice a été organisé par le SDIS des Ardennes et la Zone de secours DINAPHI. Associant les SDIS de l'Aisne, de la Marne et du Nord ainsi que la Zone de secours Luxembourg, il portait sur la spécialité GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux).



Le 22 novembre 2018, sur le plateau technique de RPA Hainaut Sécurité à Bauffe (Belgique), un second exercice associait le SDIS du Nord, la Zone de secours Hainaut centre et la Zone de secours Fluvia. Les sapeurs-pompiers ont simulé un accident de la route avec écoulement de produits dangereux et incendie se déroulant sur la commune de Quiévrain (Belgique).

Un cadre juridique qui se précise

Un réseau d'officiers de liaison a été mis en place et s'est réuni à plusieurs reprises. Ces officiers ont notamment participé à l'élaboration de procédures opérationnelles communes aux sapeurs-pompiers de part et d'autre de la frontière.

Ces fiches accompagnent le projet de « convention d'assistance mutuelle sur les risques courants » qui pourra être adopté par les zones de secours belges et les SDIS français suite à la signature de l'arrangement administratif du 18 juillet (lire p. 3).

Module piloté par le SDIS du Nord.

SENSIBILISATION DES POUVOIRS LOCAUX

3

Des séminaires thématiques pour les élus locaux

« Il n'y a pas de politique nationale de secours, d'assistance à la population ou de réponse au risque sans cette "cellule de base" que sont les communes. » Ce propos, qui résume bien l'approche des partenaires du projet ALARM, a été tenu lors du premier séminaire thématique à l'attention des élus locaux, en mai 2018.

Sur le thème « L'implication et la responsabilité des maires et bourgmestres en matière de sécurité civile », il a réuni une centaine d'élus et leurs représentants au siège de la Métropole Européenne de Lille.

L'un des objectifs du projet ALARM est de contribuer à l'établissement d'une culture commune de la Sécurité Civile de part et d'autre de la frontière, en favorisant la connaissance mutuelle des risques, des moyens de secours, mais aussi de la réglementation en vigueur dans les deux pays.

Ce premier séminaire était destiné à sensibiliser les élus à leur responsabilité civile et pénale. Il est prévu d'en organiser deux autres



Autres actions engagées

- Envoi d'un questionnaire aux élus afin de connaître leurs attentes ;
- projet de formation destinée aux élus, consacrée à l'élaboration des Plans communaux de sauvegarde (France) / Plans d'urgence et d'intervention (Belgique) ;
- recueil des réglementations belge et française en matière de sécurité civile ;
- état des lieux des collaborations transfrontalières concernant la Belgique, la France, l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse...



PERSPECTIVES

Les partenaires du projet ALARM envisagent aujourd'hui une ouverture vers l'interservices / multidisciplines (SAMU, Police, Gendarmerie...).



ALARM FWV

www.interreg-alarm.eu

CONTACT PRESSE

**Préfecture de la zone de défense
et de sécurité Nord**

Service régional de la communication
interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr



Avec le soutien du Fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

www.interreg-fwvl.eu

[@InterregFWL](https://twitter.com/InterregFWL)